

**AVENANT 1 A LA
CONVENTION DE COOPERATION CULTURELLE ET PATRIMONIALE 2016-2019**

ENTRE :

LE DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS, domicilié Hôtel du Département, 93006 BOBIGNY Cedex, représenté par Monsieur Stéphane Troussel, Président du Conseil départemental, agissant en vertu de la délibération n° de la commission permanente du Conseil départemental en date du

ci-après dénommé le Département,

d'une part,

ET :

LA COMMUNE DE TREMBLAY-EN-FRANCE domiciliée Hôtel de Ville, 18 Boulevard de l'Hôtel de Ville, 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE, représentée par son Maire, Monsieur François Asensi agissant en vertu de la délibération n° du Conseil municipal en date du

ci-après dénommée la commune,

d'autre part

Il est exposé et convenu ce qui suit.

En application des articles 3 et 4 de la convention de coopération culturelle et patrimoniale entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la commune de Tremblay-en-France, le présent avenant est conclu pour l'année 2017.

Article 1 - Programme d'actions

Pour l'année 2017, les deux parties conviennent de retenir, dans le cadre de la convention, les actions suivantes :

Au titre de l'axe Education artistique et culturelle

- *Education aux images, aux médias et au numérique dans la salle de cinéma* : organisation de journées professionnelles par le cinéma Jacques Tati.

Thématiques : écrans, vous avez dit écrans ! ; la médiation numérique dans les dispositifs d'éducation à l'image nationaux ; Cinéma et média, la fabrique des images ? ; la médiation numérique et les ateliers de pratique ; la médiation numérique et les dispositifs de soutien.

Ces journées s'adressent aux médiateurs, enseignants, éducateurs et animateurs socio-culturels, animateurs de salles de cinéma, aux associations d'éducation populaire oeuvrant dans le champ des pratiques numériques amateurs, les pôles régionaux et départementaux d'éducation à l'image...

Ces journées sont conçues en partenariat avec Ciclic, Cinémas93, l'ACRIF, les universités Paris 8 Vincennes Saint-Denis et Paris 3 Sorbonne Nouvelle, le Centre de Liaison de l'Enseignement et des Médias d'Information (CLEMI), Action CRitique MEDias (ACRIMED), Arte... : 4 000 euros

- *Pour une approche citoyenne du numérique* : rencontres et ateliers pratiques de novembre 2017 à mai 2018, en direction du tout public et notamment de la jeunesse, en partenariat avec le cinéma Tati, l'espace Caussimon, le secteur jeunesse, les centres sociaux, le secteur santé, les associations de parents d'élèves, l'éducation nationale...

- rencontres : Wikipédia, la production collaborative de l'information ; les fake news ; les communs de la connaissance ;

- ateliers : analyse d'une image ; analyse de l'information et vérification des sources ; la protection des données personnelles ; création d'un atelier de web radio ; la maîtrise et la gestion de son image sur les réseaux sociaux.

6 000 euros

- *Pour une approche éclairée du documentaire* : séjour d'une semaine d'un groupe de douze adolescents accompagnés de deux animateurs du service jeunesse et d'un professionnel, Christophe Bedrossian, autour d'un travail sur les problématiques de la création et de la production de reportages filmés. Thématiques abordées : la place et le statut de l'image dans nos vies et dans la société ; la question de la narration ; la mise en scène de l'information ; le point de vue du documentaire ; le hors champ et la question de l'imaginaire ; la cadrage ; le montage et l'enchaînement des plans : 3 000 euros

Au titre de l'axe Art et culture dans l'espace public

- *Une saison hors les murs au Parc de la Poudrerie* : soutien aux actions culturelles (ateliers théâtre, cirque, conférences) mises en place lors de la programmation régulière conçue par le Théâtre Louis Aragon pour le Parc de la Poudrerie, d'octobre 2017 à mars 2018, afin de toucher des Tremblaysiens ne fréquentant pas les équipements culturels : 8 000 euros.

Article 2 - Financement

Sur la base de ce programme annuel d'actions, le Département attribue à la commune de Tremblay-en-France une subvention d'un montant de 21 000 euros, pour l'année 2017.

Fait à Bobigny, le

Pour la commune de Tremblay-en-France,
le Maire,

Pour le Département,
le Président du Conseil départemental,
et par délégation,
la Vice-présidente,

François Asensi

Mériem Derkaoui